

SOMMAIRE

Vie de l'association	Pages
Les dates à retenir	2
Le catalogue de formations 2024-2025	2
Pique-nique de l'AFOCG25	2
La nouvelle session de l'IOP est lancée	2
Retour sur l'AG de l'AFOCG25	3
Nos animateurs-trices se forment à Paris avec l'InterAFOCG	3
Offre d'emploi à l'AFOCG25	4
Le coin des adhérents : offres d'emplois	5
Economie	
Le calendrier de paiement des aides PAC de 2024	5
Indice des fermages 2024-2025	6
Social	
VIVEA améliore la prise en charge des formations préparatoires aux permis	6

NB : Pour tous les liens que nous vous proposons dans l'AFOC'INFOS, vous pouvez cliquer dessus,



Vie de l'association

Les dates à retenir

Jeudi 17 octobre 2024 à la grange Melot chez Isabelle Cerisier

Assemblée Générale de L'AFOCG25

Mardi 5 novembre 2024

Dernier délai pour faire sa déclaration de TVA du 3ème trimestre 2024



Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024 à Mèze dans l'Hérault

Rencontres Nationales de l'Inter'AFOCG sur le thème paysannes, paysans, quelles évolutions dans un monde en mutation?

Le catalogue de formation 2024-2025 est arrivé

Cette année rien de plus simple pour vous inscrire grâce au **QR code** présent sur la dernière page du catalogue.

Le principe est le suivant, à l'aide de votre téléphone portable, vous scannez celui-ci via une application ou votre appareil photo et vous vous inscrivez aux formations que vous souhaitez.

Une explication plus détaillée se situe en dernière page du catalogue de formation.

Sinon vous pouvez aussi vous inscrire via le lien : [ICI](#)



Retour sur le pique-nique de l'AFOCG

Le dimanche 22 septembre, à l'EARL du Val chez Léa Demenus et Raphaël Jacquemot à Peseux. Les adhérents de l'AFOCG ont été reçu dans une ambiance chaleureuse. L'occasion comme chaque année de partager un moment convivial.

Les participants ont pu découvrir un élevage de montbéliardes pour la production de lait AOC comté mais aussi un atelier de poules pondeuses.

La nouvelle session de l'IOP est lancée

Nous avons reçu moins d'appels cette année,. 11 personnes ont entamé le parcours Lundi 21 octobre. Nous avons une certaine diversité de projets entre productions végétales (maraichage, PPAM, arboriculture et pépinière, paysans boulangers) et animales (élevage bovins avec transformation). Nous observons pour un certain nombre de projet une volonté d'ouverture au public : accueil pédagogique, hébergement, café associatif...



Retour sur l'AG de l'AFOCG25

Cette année, l'AG de l'AFOCG25 s'est déroulée à la salle des fêtes de Mamirolle.

Au programme de la journée : le matin nous avons dressé le bilan de l'année écoulée et présenté les perspectives pour l'année à venir.

Environ 30 adhérents ont répondu présents à cette invitation, l'occasion pour eux de prendre connaissance des différents rapports moraux et d'orientation. Ils ont aussi pu naviguer entre les carrefours pour découvrir les 5 panneaux réalisés par les salariés :

- Un focus sur les adhérents de l'AFOCG
- Le fonctionnement du CA à l'AFOCG
- Les formations réalisées
- La compta et les finances de l'association
- Les partenaires

Après un repas chaleureux, nous avons assisté à un débat autour de la question : pourquoi autoproduire ses semences avec le groupe d'échange de semences BFC.

Puis nous avons terminé la journée par la visite de la ferme d'Isabelle Cerisier située à quelques mètres de la salle. Une ferme d'antan où se mêlent différents ateliers : maraîchage, cultures de fruits et de petits fruits, céréales, œufs frais...

Une journée riche en échanges appréciée de chacun.



Nos animateurs-trices se forment à Paris avec l'InterAFOCG

Jean-Luc et Lucie sont montés à la capitale pour 2 jours de formation.

La première journée a été consacrée à la pédagogie. Nous avons entamé la journée par la pédagogie traditionnelle (forme scolaire d'apprentissage qui régit nos sociétés) pour ensuite faire le point sur les autres mouvements pédagogiques (cognitivismes, socio-constructivisme, constructivismes, connectivisme). Ce fut une occasion de se repérer dans ces mouvements et faire le point sur les pratiques de chacune des AFOCG.

La deuxième journée a été consacrée à la facturation électronique. La DGFiP (Direction générale des finances publiques) est intervenue pour nous mettre à jour sur le calendrier de déploiement et ainsi nous avons pu discuter des impacts engendrés sur nos pratiques.





L'AFOCG recherche un nouveau salarié pour la saison à venir. Julia attend un bébé pour le mois de mars et elle sera sûrement absente à partir de début janvier.

Nous vous transmettons l'offre d'emploi à diffuser dans vos réseaux sans modération.

L'AFOCG25 (Association de Formation à la Comptabilité et à la Gestion du Doubs), une association qui accompagne les agriculteurs dans la comptabilité, la gestion recherche un poste de Comptable agricole, Animateur.trice, Formateur.trice

****Missions** :**

- Former les adhérents à la comptabilité, gestion et fiscalité pour qu'ils/elles acquièrent une autonomie de gestion.
- Accompagner les agriculteurs dans la gestion globale de leur exploitation et dans leurs projets.
- Participer à la gestion administrative et à l'animation de l'association.

-Compétences requises** :**

- Niveau Bac+2 minimum avec expérience en comptabilité agricole.
- Connaissances juridiques, sociales et fiscales dans le domaine agricole.
- Connaissance du milieu agricole et associatif.
- Aptitudes en animation, pédagogie, travail d'équipe, autonomie et rigueur.
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Internet).

****Type de contrat** :** CDD de 12 mois, avec possibilité d'évolution vers un CDI. Temps plein ou 80% négociable

****Localisation** :** Orchamps-Vennes (avec une possible activité à Cussey-sur-l'Ognon + déplacements 25-70-90).

****Salaire** :** À partir de 2 200 € brut par mois, selon expérience.

Processus de candidature :

Date limite : 31 octobre 2024.

Entretien prévu : 12 novembre 2024

Contact : Clovis Dhote (Président). Envoyer CV et lettre de motivation par mail à contact@afocg25.fr.



Le coin des adhérents

Offre d'emploi

L'association C.L.A.J (Club de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse) située à Rochejean dans le Haut Doubs à 950 m d'altitude recrute une personne en charge de la fromagerie, responsable de l'accueil du public et de la commercialisation.

Prise de poste : le mardi 4 février 2025, CDD de 12 mois renouvelable en CDI.

CV et lettre de motivation à envoyer à : ferme.batailleuse@gmail.com

Offre d'emploi ou contrat d'apprentissage

Exploitation laitière située à Lavans-Vuillafans cherche un(e) apprenti(e) ou un(e) stagiaire pour l'année en cours.

Plus d'informations : GAEC des Murot - Sandrine VIVIEN - 06.81.93.75.54

Economie

Le calendrier de paiement des aides PAC de 2024

	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
1^{er} pilier	Mi-octobre : acompte des aides découplées (1) et des aides animales de 2024		Soldes des aides découplées et des aides ovines et caprines de 2024	Fin janvier : solde de l' aide bovine de 2024	Paiement des aides couplées végétales de 2024, dont l'aide au petit maraîchage	
2^e pilier	Mi-octobre : acompte de l' ICHN de 2024		Solde de l' ICHN de 2024		Fin février à mars : paiement de l' aide à l'assurance récolte de 2024	Mars : début des paiements des MAEC et aides bio de 2024 (ils peuvent s'étaler jusqu'en mai-juin)

(1) Aides découplées : aide de base au revenu (DPB) + écorégime + aide redistributive complémentaire + aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs. L'acompte est versé à condition que l'instruction du dossier Pac soit terminée.
Ce calendrier est basé sur les paiements effectués en 2023.

Source : La France agricole



Indice des fermages 2024-2025

L'indice des fermages passe à 122.55 pour l'année 2024. Il est utilisé pour actualiser les fermages dus entre le 01/10/2024 et le 30/09/2025.

Il augmente et le taux de variation des fermages 2024 / 2023 est de + 5.23 %.

Exemple :

Le 11 novembre 2021, vous avez signé un bail avec un propriétaire. Ce bail porte sur une superficie de 2.50 Ha de terres dont le loyer a été fixé à 132 €/Ha. Pour 2022, 1ère année du contrat, le locataire devra payer 330 euros de fermage.

Pour l'année 2023, le fermage a été actualisé en appliquant la variation de 5.63%. Le fermier était redevable de la somme de 348.57 euros (330 + 5.63%).

Au titre de l'année 2024, il convient d'actualiser à nouveau le fermage en ajoutant la variation de 5.23 % :

$$= 348.57 + (5.23 \times 348.57 / 100)$$

$$= 348.57 + 18.23 = 366.80 \text{ €}$$

Le preneur devra donc payer un montant de **366 euros et 80 centimes** au propriétaire.

Social

VIVEA améliore la prise en charge des formations préparatoires aux permis

VIVEA, votre Fonds d'Assurance Formation, prend en charge le financement des formations visant le développement de vos compétences dans une limite de 3 000 € par an.

En complément de ce droit annuel, vous pouvez désormais vous faire financer à 100%* un ou plusieurs permis nécessaires à l'exercice de votre activité sans grever votre budget formation.

Pour trouver la liste des permis accessibles au financement VIVEA,

Vous pouvez cliquer sur [ce lien](#).

